



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacsma.fr

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :
10 mars 2025

Délibération :
2025-03-02

**APPROBATION COMPTE
ADMINISTRATIF**

Annexes : compte
administratif – page de
signatures

Pages : 2

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2025-03-02

L'an deux-mil-vingt-cinq, le lundi 24 mars, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;
Madame Véronique LANGRY, représentant d'Andrezel ;
Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;
représentée par monsieur Bruno REMOND ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Véronique LANGRY est désignée secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Sous la présidence de monsieur Bruno REMOND, maire, chargé de la présentation des documents budgétaires, le comité syndical examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses	439 268,97 €
Recettes	464 107,07 €
Résultat	56 006,33 €

Section Investissement

Dépenses	21 003,62 €
Recettes	44 409,37 €
Résultat	- 43 527,41 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Hors de la présence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP et sous la présidence de monsieur Bruno REMOND ;

2

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance,

Le 24 mars 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIRP

